

Conseil Municipal**Séance du 29 Septembre 2017
Convocation du 20 Septembre 2017****Ordre du jour**

1. Fourniture et pose d'un poteau incendie au Hameau du Saussois
2. Convention relative à l'exploitation d'un service de transports de piscine des élèves scolarisés à l'école de Cerisiers
3. Participation au Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés (RASED) - Année scolaire 2016-2017
4. Personnel communal : modification de la durée hebdomadaire de travail pour un poste d'Adjoint Technique Territorial, mise à disposition pour l'accompagnement dans les cars scolaires, autorisation pour déplacement au Salon des Maires
5. Plan Départemental des itinéraires de promenades et randonnées (PDIPR)
6. Admission en non-valeur
7. Participation financière de la commune pour le transport scolaire des élèves de l'école publique
8. Informations et questions diverses

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 29 Septembre 2017 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, Maire.

Assistaient à la séance : M. Jean-Louis BONNET, Mme Annick GRELLAT-MAZIER, M. Philippe LANDUREAU, Mmes Catherine BOLLÉA, Marie-Laure LEFEBURE, M. Dominique BALLU, Mmes Catherine LEFILS, Valérie CHATELAIN.

Absents représentés : M. Guy JACQUINOT représenté par Jean-Louis BONNET, M. Jean LESPINE représenté par M. Patrick HARPER, Mme Marie CORNUAT représentée par Mme Annick GRELLAT-MAZIER.

Absent excusé : M. Rodolphe LAMBERT.

Madame Catherine LEFILS a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Patrice LUTZ, élu en qualité de conseiller municipal de la commune de Cerisiers, a présenté par courrier en date du 25 Septembre 2017 sa démission de son mandat de conseiller municipal.

Monsieur le Préfet a été informé de cette démission en application du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire rappelle que Monsieur Patrice LUTZ était également délégué aux commissions Travaux-Bâtiments-Urbanisme, Chemins-Forêt-Agriculture, Jeunesse-Associations, Fleurissement-Environnement, Site Internet.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- étude pour les travaux de dissimulation de réseaux Rue du Général de Gaulle.

❖ **Fourniture et pose d'un poteau incendie au Hameau du Saussois -
Délibération 2017 n°067 - Classification 7.1 Décisions budgétaires**

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'implantation d'un nouveau poteau incendie pour la Défense Incendie au Hameau du Saussois.

Le montant estimatif de cette opération, selon le devis établi par la SAUR, s'élève à : Fourniture et pose : 2 535,32 € HT

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le projet.

❖ **Convention relative à l'exploitation d'un service de transports de piscine des élèves scolarisés à l'école de Cerisiers - Délibération 2017 n°068 - Classification 7.1 Décisions budgétaires**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de signer, pour 3 ans, une convention relative à l'exploitation d'un service de transports de piscine des élèves scolarisés à l'école de CERISIERS.

Après avoir étudié plusieurs propositions de transporteurs, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de retenir la proposition de « Prêt à Partir » de MAROLLES 10130. Le prix est fixé à 114,58 € TTC par jour de fonctionnement la première année ; Les prix seront révisables annuellement au 1er Septembre de chaque année.

- autorise le Maire à signer la convention.

❖ **Participation au Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés (RASED) - Année scolaire 2017-2018 - Délibération 2017 n°069 - Classification 7.1 Décisions budgétaires**

Le Maire rappelle l'engagement de la Commune de CERISIERS à participer financièrement aux dépenses du R.A.S.E.D, au profit des enfants des écoles de Cerisiers, en difficultés :

- 1,20 € par élève et par an pour la psychologue
- 1,20 € par élève et par an pour le maître spécialisé

Pour l'année scolaire 2017-2018, le nombre d'élèves concernés à Cerisiers, s'élève à 76 enfants (base effectifs 2016/2017). La participation à verser pour le R.A.S.E.D s'élève donc à 182,40 €.

La Commune de Cerisiers, commune centralisatrice, prendra en charge les factures relatives aux frais de fonctionnement du R.A.S.E.D lorsque toutes les Communes adhérentes seront à jour de leur participation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

Personnel communal :

❖ **Modification de la durée hebdomadaire de travail pour un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe - Délibération 2017 n° 070 - Classification 4 Fonction Publique**

Le Maire propose de modifier la durée hebdomadaire de travail, à compter du 1er Octobre 2017, pour un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe : plus 3 h de travail hebdomadaire annualisé soit de 21/35^{ème} à 24/35^{ème}.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à prendre l'arrêté correspondant.

❖ **Mise à disposition de personnel communal pour l'accompagnement dans les cars scolaires - Délibération 2017 n° 71 - Classification 5.7 Intercommunalité**

Le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'établir une convention avec la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe pour l'accompagnement dans les cars scolaires desservant l'école de CERISIERS.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette mise à disposition. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte la mise à disposition de personnels pour l'accompagnement dans les cars scolaires. La convention fixera la date d'entrée en vigueur de cette disposition.
- Autorise le maire à signer la convention.

❖ **Autorisation de déplacement pour le personnel communal - Délibération 2017 n°072 - Classification 7.1 Décisions budgétaires**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à établir un ordre de mission dans le cadre du déplacement de personnel communal pour se rendre au Salon des Maires à Paris en Novembre 2017.

Un ordre de mission détaillé et un état de frais seront rédigés pour permettre le remboursement des frais de déplacement au personnel communal.

❖ **Plan Départemental des itinéraires de promenades et randonnées (PDIPR) - Délibération 2017 n° 073 Classification 8.3 Voirie**

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n°83 663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et Randonnée,

Considérant que dans le cadre de la mise à jour par le Conseil Départemental de l'Yonne de PDIPR, considérant ledit plan comprend un (ou des) itinéraires traversant la commune :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées de l'Yonne des chemins et autres voies listés sur le tableau joint et rapportés sur la carte ci--annexée (finage sur photocopie de carte au 1/25000ème).
- S'engage à ne pas aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés sauf à proposer un itinéraire public de substitution rétablissant la continuité du sentier et lui conservant son intérêt initial.
- S'engage à conserver leur caractère public et ouvert aux sentiers concernés. La commune se réserve le droit d'interdire le passage des véhicules motorisés.
- Prévoit leur remplacement en cas de modification, suite à des opérations foncières ou de remembrement.
- Accepte, le passage des randonneurs pédestre, équestre, VTT, le balisage et le panneautage des itinéraires selon la norme fédérale des disciplines concernées.
- S'engage à informer le maître d'œuvre du PDIPR de toute modification des itinéraires inscrits dès la connaissance du projet.
- S'engage à entretenir le sentier de manière à ce qu'il soit toujours praticable.
- Accepte les clauses définies dans le cahier des charges du PDIPR de l'Yonne.

❖ **Admission en non-valeur - Délibération 2017 n°074 - Classification 7.1 Décisions budgétaires**

Sur proposition de Madame CONDAMINET Corinne, Comptable Public, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de statuer sur l'admission favorable en non-valeur de titres de recettes :

Budget	Années concernées	Débiteurs	Montant
Commune de Cerisiers	2011-2012-2013 (cantine)	SOLAU Béatrice de Villeneuve sur Yonne	1 122,60 €

❖ Participation financière de la commune pour le transport scolaire des élèves de l'école publique - Délibération 2017 n°075 - Classification 7.1 Décisions budgétaires

Un circuit de transports scolaires a été mis en service pour les hameaux qui respectent les critères.

Le Maire propose que la Commune de Cerisiers aide les familles à régler une partie des frais de transport scolaire pour leurs enfants scolarisés à l'école publique de Cerisiers.

Pour cette année scolaire, 22 enfants sont concernés, répartis sur les hameaux suivants : Les Massons, Le Pommerat, Les Chapelles et les Thorêts.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre 35 € en charge par élève, du montant total payé par les familles au titre du transport scolaire pour l'année 2017-2018, sous réserve de présentation :

- d'un Relevé d'identité bancaire,
- du livret de famille
- d'une copie de la carte de bus et du justificatif de paiement de celle-ci

Information et questions diverses

❖ Etude pour travaux de dissimulation de réseaux Rue Général de Gaulle – Délibération 2017 n° 076 - Classification 7.1 Décisions budgétaires

Le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à commander une étude au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne – S.D.E.Y – pour des travaux de dissimulation de réseaux sur une partie de la Rue du Général de Gaulle, sur environ 200 mètres.

L'étude sera prise en charge à raison de 20 % par le SDEY, 20 % par la Commune et 60 % par le Face avec un plafond maximum de 4 500 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à passer commande de cette étude auprès du S.D.E.Y.

❖ Remerciements pour versement de subvention communale 2017

- Atelier de Création de Cerisiers

Table des Délibérations

- ❖ Fourniture et pose d'un poteau incendie au Hameau du Saussois – Délibération 2017 n°067 – Classification 7.1 Décisions budgétaires 1
- ❖ Convention relative à l'exploitation d'un service de transports de piscine des élèves scolarisés à l'école de Cerisiers - Délibération 2017 n°068 - Classification 7.1 Décisions budgétaires 2
- ❖ Participation au Réseau d'Aides Spécialisées AUX Enfants en Difficultés (RASED) - Année scolaire 2017-2018 - Délibération 2017 n°069 - Classification 7.1 Décisions budgétaires 2
- ❖ Modification de la durée hebdomadaire de travail pour un poste d'Adjoint Technique Principal 2ème Classe - Délibération 2017 n° 070 - Classification 4 Fonction Publique 2

- ❖ Mise à disposition de personnel communal pour l'accompagnement dans les cars scolaires - Délibération 2017 n° 71 - Classification 5.7 Intercommunalité 3
- ❖ Autorisation de déplacement pour le personnel communal - Délibération 2017 n°072 - Classification 7.1 Décisions budgétaires 3
- ❖ Plan Départemental des itinéraires de promenades et randonnées (PDIPR) - Délibération 2017 n° 073 Classification 8.3 Voirie 3
- ❖ Admission en non-valeur - Délibération 2017 n°074 - Classification 7.1 Décisions budgétaires 4
- ❖ Participation financière de la commune pour le transport scolaire des élèves de l'école publique - Délibération 2017 n°075 - Classification 7.1 Décisions budgétaires 4
- ❖ Etude pour travaux de dissimulation de réseaux Rue Général de Gaulle – Délibération 2017 n° 076 - Classification 7.1 Décisions budgétaires 4

**Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires
Après dépôt en Sous Préfecture et publication ou notification.**

Suivent les signatures :

HARPER Patrick

BONNET Jean-Louis

GRELLAT-
MAZIER Annick

JACQUINOT Guy Représenté

LANDUREAU
Philippe

BOLLÉA Catherine

LEFEBURE Marie-
Laure

BALLU Dominique

LESPINE Jean Représenté

LAMBERT Rodolphe Absent excusé

CORNUAT Marie Représentée

LEFILS Catherine

CHATELAIN
Valérie